



Avertissement



POMME DE TERRE

No 02 – 14 mai 2010

EN BREF :

- Conditions climatiques.
- Plantations.
- Herbicides.
- Efficacité des pulvérisations.
- Prévention du mildiou.
- Nouvel insecticide : DELEGATE WG.

Conditions climatiques

Durant la dernière semaine, les températures se sont maintenues sous les moyennes saisonnières et du gel au sol a été observé durant quelques nuits dans la majorité des régions. Les précipitations ont été plus fréquentes en début de période et l'accumulation totale est variable, bien qu'en général plus importante pour les régions situées plus à l'est. Même si l'écart du cumul des degrés-jours par rapport à la moyenne des 10 dernières années a connu une certaine baisse cette semaine, il reste toujours supérieur à la moyenne pour l'ensemble de la province. **L'annexe 1** donne les détails pour chacune des régions.

Plantations

Les conditions de plantations continuent d'être excellentes en général. La pluie reçue a ralenti les plantations pour quelques jours seulement. Dans plusieurs régions, le statut hydrique des sols est en général assez faible. Les températures froides et le sol parfois gelé ont empêché à quelques reprises le début de plantation tôt le matin. Peu de dommages sont rapportés par le gel, plusieurs champs de primeur étant au stade d'émergence et, avec le froid, la levée des plants étant ralentie.

Dans les régions près de Montréal (Lanaudière, Montérégie-Ouest et Laurentides), l'ensemencement est complété à plus de 60 % et celui-ci est terminé pour les producteurs qui ont de plus petites superficies. Dans les régions plus au centre et vers Québec, les semis vont bon train. Le niveau d'avancement des plantations varie de 20 à 80 %, selon les régions et les producteurs. En Mauricie et dans la région de Québec, les premiers champs plantés sont au stade de craquement du sol. Dans la région de la Gaspésie, environ 25 % des superficies de pommes de terre sont ensemencées alors que pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent, de petites superficies de primeurs sont implantées. Les plantations de pommes de terre sur de plus grandes superficies devraient débuter en fin de semaine, ce qui se compare à la normale pour ces régions.

Selon les constatations fournies par les observateurs du RAP, les superficies implantées en pommes de terre ou celles visant à l'être cette année seront sensiblement les mêmes que l'année dernière.

Herbicides

Il faut se rappeler que les interventions pour réprimer les mauvaises herbes à feuille large se font principalement en prélevée de la culture, alors que les graminées peuvent être réprimées en pré et en postlevée. Pour plus d'information sur le désherbage et les herbicides homologués dans la pomme de terre pour des applications en pré et en postlevée, veuillez vous référer au bulletin d'information [No 03 du 16 avril 2010 \(\)](#). L'utilisation de la technique d'application d'herbicide en bande permet une réduction de plus de 60 % de la quantité d'herbicide utilisée au champ. Vous trouverez plus d'information sur cette technique dans le même bulletin d'information.

Efficacité des pulvérisations

Pour une pulvérisation efficace, il est très important de s'assurer d'une bonne calibration et d'un bon réglage de votre pulvérisateur. La liste des personnes accréditées dans le cadre du projet Action Réglage 2010 offrant le service de réglage des pulvérisateurs est disponible à l'adresse suivante : [http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/Action-reglage.pdf](#).

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre aux exploitations agricoles un soutien financier par le programme Prime-Vert pour faire l'acquisition d'équipements qui permettent une réduction de la dérive aérienne des pesticides et l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité des applications.

Réduction de la dérive : l'aide financière couvre 50 % du coût des modifications pouvant limiter la dérive (buses limitant la dérive, filtres de buses antigouttes, corps à buses multiples, pendillards, écrans, cônes, etc.) jusqu'à concurrence de 500 \$ par équipement d'application. À la suite de l'installation d'un ou de plusieurs de ces équipements sur un pulvérisateur déjà existant, un montant forfaitaire de 200 à 300 \$ est également alloué pour le réglage par une personne accréditée.

Amélioration de l'efficacité : l'aide financière couvre 50 % du coût d'acquisition d'un contrôleur automatique du taux d'application jusqu'à concurrence de 800 \$ par équipement.

Amélioration de la sécurité : l'aide financière couvre 50 % du coût d'acquisition de composantes (réservoir de rinçage, station de chargement et de mélange, prémélangeur installé sur le pulvérisateur, etc.) jusqu'à concurrence de 1 200 \$ par équipement d'application.

Pour plus d'information sur le programme **Prime-Vert**, n'hésitez pas à contacter votre centre de service agricole du MAPAQ.

Mildiou

Doit-on commencer à se préoccuper de cette maladie si tôt en saison? Eh oui, il faut agir en prévention, car les tas de rebuts et les repousses de pommes de terre constituent la source la plus importante de contamination pour le mildiou. Il faut aussi se souvenir que le mildiou a été observé de façon importante dans plusieurs régions en 2009 et que la vigilance est de mise en adoptant certaines pratiques préventives. Il est important de comprendre que cette maladie est de type communautaire et que toute la collectivité doit conjuguer ses efforts pour la combattre.

En ce qui concerne les **rebuts de pommes de terre**, ceux-ci doivent être éliminés ou gardés dans un endroit fermé ou sous une bâche entre le début de la levée et le défanage complet des pommes de terre. Le nouveau **Règlement sur la culture de pommes de terre** découlant de la Loi sur la protection sanitaire des cultures viendra encadrer cette pratique sous peu. Ce nouveau règlement est présentement publié dans la Gazette officielle du Québec et vous pouvez en consulter le texte à l'adresse suivante : [http://www.agrireseau.qc.ca/phytoprotection/documents/Projet%20R%c3%a8glement%20culture%20pomme%20de%20terre.pdf](#).

Afin de se départir des rebuts, leur valorisation par l'alimentation des animaux ou par le compostage sont des pratiques à privilégier à condition de respecter certaines règles. Par exemple, pour éviter la dispersion des spores, les tas doivent être sous un abri ou sous une toile non trouée et bien maintenue au sol (géotextile, plastique à ensilage). De plus, le compost doit être épandu sur des champs qui ne servent pas à la culture de pommes de terre. N'oublions pas qu'il s'agit de tubercules qui ont été rejetés parfois à cause de maladies (rhizoctonie, gale, etc.) et que le compostage ne garantit pas l'élimination de tous les pathogènes. L'enfouissement des rebuts dans des sites d'enfouissement autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs constitue aussi un bon choix lorsque ces sites sont accessibles.

Au sujet des **repousses de pommes de terre** dans les autres cultures, il est important de limiter leur développement, car puisqu'elles ne sont pas protégées par les fongicides, le mildiou peut facilement les infecter. Une attention particulière devra être portée aux champs où le mildiou a été observé l'année dernière. Les plants de ces champs qui montrent des symptômes doivent être enlevés sans tarder. Lors de cette opération, il faut s'assurer de les ensacher rapidement afin de ne pas disperser les spores. Selon la culture de rotation choisie, certains herbicides ont une action suppressive intéressante. Votre conseiller pourra vous renseigner sur les produits recommandés.

Homologation du DELEGATE WG dans la pomme de terre

L'insecticide **DELEGATE WG** (spinétorame) est nouvellement homologué dans la culture de la pomme de terre pour le contrôle du doryphore et de la pyrale du maïs. Tout comme celle du spinosad (SUCCESS 480 SC, ENTRUST 80W), la molécule de cet insecticide du groupe 5 est issue de la fermentation de la bactérie « *Saccharopolyspora spinosa* ». Cette molécule est donc la 2^e génération de cette classe de produit. Celle-ci serait plus résistante à la dégradation par les rayons UV et offrirait donc une meilleure activité résiduelle sur le feuillage. Ce produit combine une très bonne efficacité sur les insectes ciblés et un profil agroenvironnemental intéressant. Pour le contrôle du doryphore, l'étiquette du produit recommande une dose de 160 à 240 grammes à l'hectare. Toutefois, la dose de 210 grammes par hectare est fortement suggérée par le représentant de la compagnie, car celle-ci a démontré une très bonne efficacité sur plusieurs stades larvaires.

Texte rédigé par :

Laure Boulet, agronome, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

En collaboration avec :

Serge Bouchard, technologue, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA POMME DE TERRE
Laure Boulet, agronome - Avertisseuse
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Ouest, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : 418 862-6341, poste 225 - Télécopieur : 418 682-1684
Courriel : laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome, Cindy Ouellet et Linda Roy, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – pomme de terre – 14 mai 2010

Annexe 1

Sommaire agrométéorologique

Généré le :
jeudi, 13 mai 2010

Période du :
6 mai 2010 au 12 mai 2010

Station	Pour la période		Degrés-jours base 5 (À partir du 1er avril)			Précipitations (mm)		
	T. min. (°C)	T. max. (°C)	2010	Écart*	2009	Période	Cumul (À partir du 1er avril)	
							2010	2009
Bas-Saint-Laurent								
Baie-des-Sables	1,1	11,3	67,2	+39,7	57,5	48,8	130,4	152,2
Kamouraska (Saint-Denis)	-3,0	11,5	90,9	ND	73,0	14,6	78,8	130,6
Mont-Joli	~	~	~	ND	~	~	~	~
Saint-Arsène	-0,5	11,5	76,6	+39,1	52,8	29,4	115,5	133,2
Capitale-Nationale								
Château-Richer	-2,5	19,0	134,8	+60,5	106,8	14,0	71,6	163,1
Donnacona-2	-4,4	19,1	133,5	+45,3	113,9	15,5	93,7	122,6
Saint-Alban	-2,0	19,0	134,3	+50,6	145,4	10,2	109,4	100,8
Saint-François, I.O.	0,6	15,0	167,1	ND	131,6	13,4	52,6	153,2
Centre-du-Québec								
Drummondville	-1,0	19,0	209,1	+79,1	176,8	29,0	128,2	102,9
Pierreville	-1,0	18,9	185,8	+61,8	170,8	13,2	108,4	90,0
Chaudière-Appalaches								
Charny	-1,2	19,5	166,0	ND	127,8	14,8	76,7	142,6
Estrie								
Coaticook	-3,0	16,0	175,4	+79,9	143,8	15,2	125,7	157,6
Gaspésie								
Caplan	-1,5	13,0	85,7	+53,2	49,1	31,7	137,9	170,0
Lanaudière								
Joliette-Ville	-1,0	19,0	202,0	+75,5	180,0	9,2	127,2	103,8
L'Assomption	-1,5	17,2	193,3	ND	166,0	12,8	114,3	98,2
Saint-Jacques	-2,0	18,0	193,4	+76,3	161,4	10,6	106,7	99,6
Saint-Michel-des-Saints	-5,5	16,0	95,3	+44,1	75,8	10,4	96,8	83,4
Laurentides								
Mont-Laurier	-3,5	14,6	152,2	+57,0	124,0	14,7	97,4	91,7
Saint-Janvier	-1,5	17,1	177,0	+64,6	148,5	15,3	111,5	132,7
Mauricie								
Saint-Thomas-de-Caxton	-3,0	19,5	156,8	+67,6	142,3	8,4	86,2	93,6
Montérégie-Est								
Farnham	-2,0	18,0	206,5	+72,8	175,3	10,6	127,2	125,7
La Providence	-1,2	20,0	239,9	+82,9	200,9	16,6	101,6	90,1
Saint-Amable	-0,7	18,0	213,7	+81,0	174,4	24,8	130,2	104,9
Saint-Hyacinthe-2	-1,8	19,6	204,9	+69,2	150,3	17,0	113,6	105,2
Montérégie-Ouest								
Côteau-du-Lac	-1,5	17,0	188,4	+55,6	173,8	24,8	128,8	123,5
Hemmingford-Four-Winds	-0,6	17,1	205,7	+67,0	168,1	18,7	113,2	133,1
Outaouais								
Notre-Dame-de-la-Paix	-4,0	15,0	141,0	+63,0	169,1	15,1	88,3	141,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean								
Peribonka	-2,8	17,0	85,7	+47,6	51,8	18,3	85,0	70,5
Saint-Ambroise	-6,0	18,5	87,9	+52,3	56,8	20,6	89,7	87,0

*Écart : Écart à la moyenne 1996-2005